

LE SYNDICAT ÉNERGIES HAUTE-VIENNE (SEHV)

C'est l'organisme responsable du service public de l'électricité en Haute-Vienne.

■ LA CONCESSION EN QUELQUES MOTS

Le réseau électrique est une infrastructure publique. En Haute-Vienne, les communes se sont regroupées en un syndicat départemental pour assumer cette responsabilité : le SEHV. Celui-ci assure pour elles l'autorité organisatrice de la distribution. Il garantit une électricité disponible, de qualité et accessible à tous. En tant que propriétaire, il effectue lui-même d'importants travaux sur les ouvrages, et il contrôle la bonne gestion du réseau qu'il a déléguée à un concessionnaire.

Par la convention de concession signée le 6 juillet 1992, le SEHV a confié pour une durée de 25 ans la gestion du réseau à Enedis pour la distribution d'électricité et à EDF pour la fourniture d'énergie aux usagers bénéficiant du tarif réglementé de vente (TRV, Voir Glossaire). Deux avenants respectivement signés le 6 juillet 2017, et le 27 décembre 2017 ont prorogé ce contrat jusqu'au 31 décembre 2018.

A compter de l'année 2019 et pour une durée de 30 ans, un nouveau contrat de concession a été approuvé et négocié à l'échelle locale afin de s'adapter au mieux aux besoins spécifiques à notre territoire en date du 28 décembre 2018. Sa conclusion s'appuie sur un accord-cadre signé le 21 décembre 2017 entre la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR), France Urbaine, Enedis et EDF.

Il s'agit donc de la dernière année de restitution des données de la concession se rattachant au contrat de concession de l'année 1992.

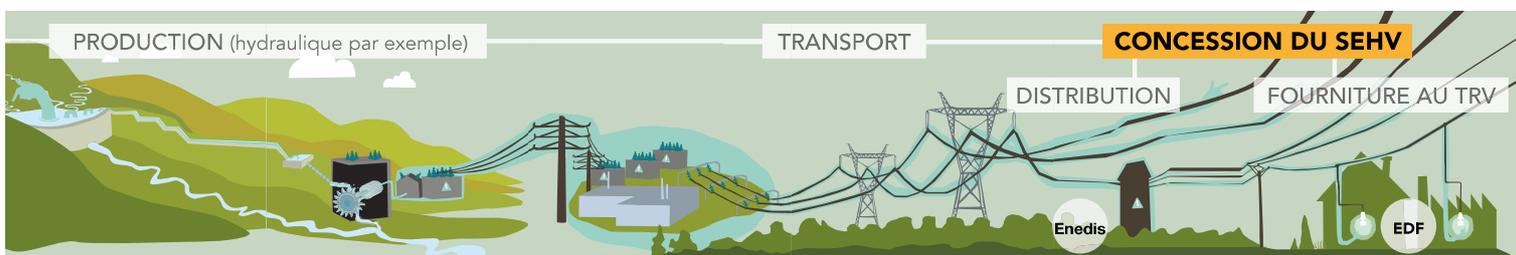
■ LE CONTRÔLE DE CONCESSION

Le SEHV rend compte chaque année à ses membres et ses partenaires de l'activité de ses concessionnaires. Voici le rapport synthétique des indicateurs fournis par ceux-ci pour l'année 2018, sous réserve du contrôle en cours. Il est à noter que la plupart des données fournies omettent les quartiers de Limoges : Landouge et Beaune-les-Mines, pourtant inclus dans la concession du SEHV depuis 1955. Les données détaillées du contrôle sont disponibles sur simple demande.

■ LA CONCESSION EN 8 CHIFFRES



■ LA CONCESSION EN DESSIN



LES USAGERS

149 568 points de livraison

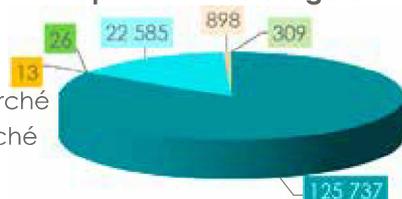


■ BILAN DES VENTES D'ÉLECTRICITÉ SUR LA CONCESSION

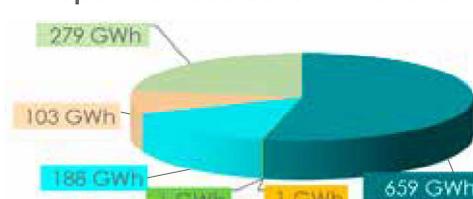
Les **149 568 PDL** de la concession (+0,4% par rapport à 2017) ont consommé **1 229 GWh** (+2,6%), représentant **49,9 millions d'euros** (+5%) de recettes d'acheminement. Depuis 2016, il est constaté une souscription croissante d'offres de marché, y compris par les puissances inférieures à 36 kVA. Le tarif bleu enregistre pour 2018, tous segments confondus, une diminution du nombre de contrats actifs (-2,8%).

- Tarif Bleu
- Tarif Jaune
- Tarif Vert
- Clients BT ≤ 36 kVA Offre Marché
- Clients BT > 36 kVA Offre Marché
- Clients HTA Offre Marché

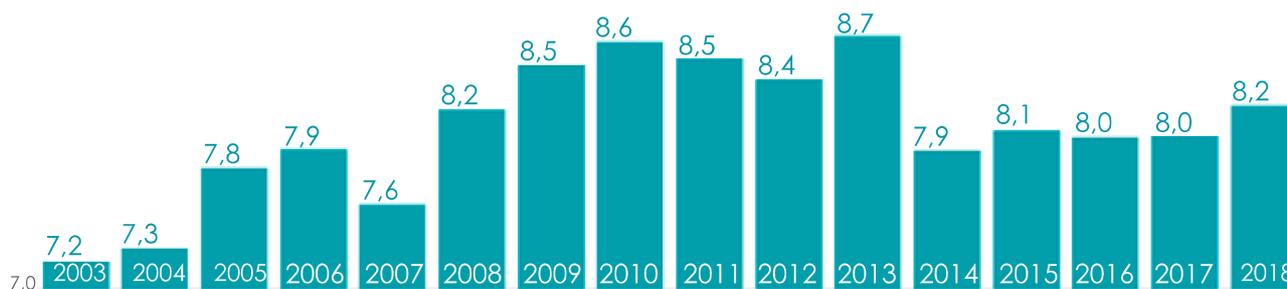
Répartition des usagers



Répartition des consommations



Evolution de la consommation moyenne (MWh/usager)



La consommation par usager a augmenté de **+2,5%** dans l'année, malgré une année plus douce que les précédentes.

■ SERVICES AUX USAGERS

Le Chèque énergie

2018 a été l'année de généralisation du chèque énergie. Le dispositif a permis à **4 787 clients** au revenu modeste de la concession de bénéficier d'un allègement de leur facture d'électricité. Au niveau national, le montant moyen de la participation de l'Etat est de **180 € par foyer** éligible en 2018. Les foyers bénéficiaires reçoivent automatiquement le chèque énergie en fonction de leurs ressources financières. Il est précisé que le dispositif peut permettre d'aider au règlement des factures d'énergie et de rénovation énergétique de leur logement.

Les réclamations des usagers à Enedis

1 638 réclamations en 2018, en nette hausse de **+47% sur 1 an**. Cette augmentation concerne principalement la relève et la facturation qui devient le sujet suscitant le plus d'insatisfaction chez les usagers.



GLOSSAIRE

- **Tarifs réglementés de vente (TRV)** : Il s'agit des prix historiques de l'électricité, fixés par les pouvoirs publics. Depuis l'ouverture des marchés de l'électricité à la concurrence, ils s'opposent aux offres à prix de marché, dont les prix sont librement fixés par les fournisseurs. Depuis le premier janvier 2016, seuls les TRV pour des puissances ≤ 36 kVA sont maintenus, soit uniquement le tarif « Bleu » et quelques exceptions.
- **PDL** : point de livraison

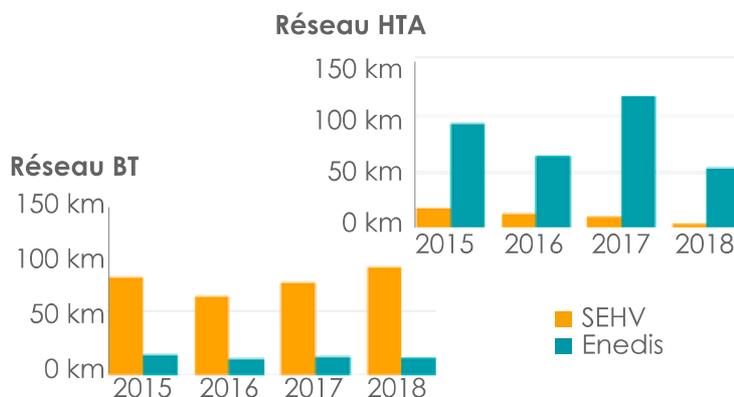
LE PATRIMOINE

TRAVAUX ET OUVRAGES

12 871 km de réseaux

■ LES TRAVAUX RÉALISÉS

Au total, **153,7 km de réseaux ont été mis en service en 2018**, dont 88,3% en technique souterraine. Les travaux du SEHV sont principalement consacrés au réseau BT, ceux d'Enedis au réseau HTA. Le déploiement des **compteurs communicants** se poursuit : En 2018 le taux de PDL équipés d'un compteur Linky est de **35,5%** (+ 25 800 PDL en 2018).



■ LES OUVRAGES DE LA CONCESSION

Le patrimoine de la concession est notamment constitué de **6 961 km de réseau HTA (+0,3%** par rapport à 2017), de **5 910 km de réseau BT (+0,3%)** et de **7 966 postes HTA/BT (+0,4%)**.

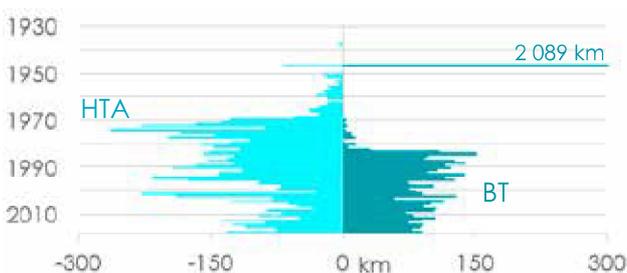
Longueur du réseau	HTA	BT	Nombre de postes HTA/BT	
dont souterrain	2 469 km (35,5%)	2 142 km (36,3%)	sur poteaux (H61)	4 391 (55,1%)
dont aérien torsadé	4 km (0,1%)	3 393 km (57,4%)	cabines hautes	157 (2,0%)
dont aérien nu	4 488 km (64,4%)	375 km (6,3%)	cabines basses	3 418 (42,9%)
Total	6 961 km	5 910 km	Total	7 966 postes

Enfouissement des réseaux

Le taux d'enfouissement des réseaux HTA (**35,5%**) et BT (**36,2%**) progresse régulièrement chaque année, fruit des travaux du SEHV et d'Enedis. 41 km de réseau BT aérien nu ont été déposés en 2018, amenant sa part à 6,3%, contre 7% en 2017.

Âge des réseaux

Pyramide des âges des réseaux



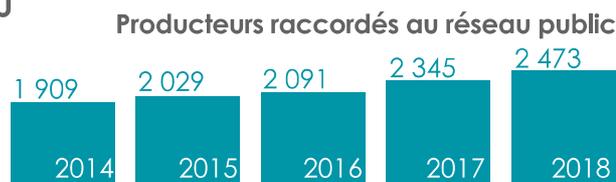
	Réseau HTA	Réseau BT*	Postes HTA/BT
Âge physique moyen	30,2 ans	ND	29,9 ans

* L'âge moyen des réseaux BT ne peut être déterminé à défaut d'inventaire technique daté d'avant 1984 (36% des réseaux BT sont datés par défaut de 1946).

La pyramide des âges inversée caractérise le vieillissement des réseaux qui continue en 2018. Une part importante des ouvrages a dépassé la durée de vie comptable (31% du réseau HTA).

■ LES PRODUCTEURS RACCORDÉS AU RÉSEAU

2 473 installations de production (118 MW) étaient raccordées au réseau fin 2018, dont 2 415 producteurs d'énergie photovoltaïque (54 MW), 48 producteurs d'énergie hydraulique (36 MW), 4 producteurs d'énergie éolienne (20 MW), et 6 autres installations.



GLOSSAIRE

- Réseau HTA** : moyenne tension (Haute tension A) comprise entre 1 000 et 50 000 V.
- Réseau BT** : basse tension entre 50 et 1 000 V.
- Postes HTA/BT** : postes de transformation assurant la liaison entre les réseaux HTA et BT.
- Réseau aérien nu / aérien torsadé / souterrain** : les câbles électriques sont soit aériens, accrochés aux poteaux électriques, soit souterrains. Les réseaux aériens peuvent être isolés : « torsadés », ou non isolés : « nus ».

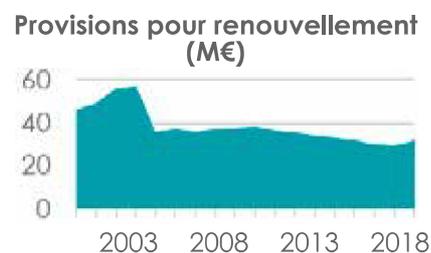
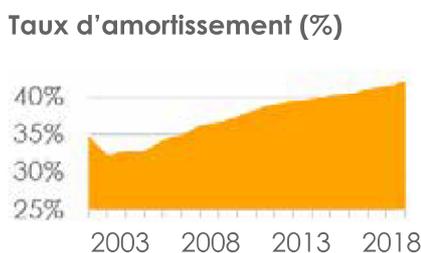
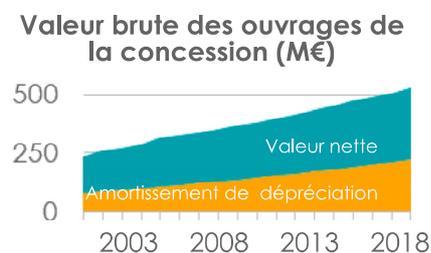
526 M€ de valeur brute



LA VALORISATION DU PATRIMOINE DE LA CONCESSION

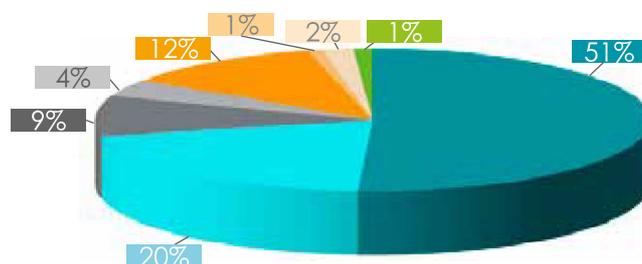
Le patrimoine de la concession est valorisé à 526 millions d'euros en 2018 (+3,6%). Il est amorti à 42% avec un vieillissement comptable qui se poursuit depuis 2002. Les provisions pour renouvellement augmentent en 2018 (+7,7%).

	2016	2017	2018
Valeur brute	489 267 k€	507 481 k€	525 897 k€
Amortissement de dépréciation	200 848 k€	209 678 k€	221 042 k€
Valeur nette	288 419 k€	297 803 k€	304 855 k€
Provision pour renouvellement	30 251 k€	29 690 k€	31 973 k€
Taux d'amortissement	41,1%	41,3%	42,0%



Répartition de la valeur brute des ouvrages

- Canalisations souterraines
- Canalisations aériennes
- Postes HTA/BT
- Transformateurs HTA/BT
- Branchements / Colonnes montantes
- Compteurs Linky
- Autres comptages
- Autres



LES INVESTISSEMENTS

Les investissements d'Enedis ont poursuivi leur progression à raison de **+14,1% en 2018 pour atteindre 17,6 M€**. Cette augmentation porte notamment sur les investissements pour l'amélioration du patrimoine et des moyens de pilotage et de comptage. Le montant comprend néanmoins 3 M€ (+100%) dédiés aux postes sources (hors concession). 2,9 M€ ont été affectés au déploiement des compteurs communicants.

Investissements « imposés » : raccordement des utilisateurs, déplacements d'ouvrages.

Investissements « délibérés » : tous les autres investissements : renforcement, renouvellement, sécurisation, amélioration de la qualité de la fourniture...

Investissements Enedis (M€)



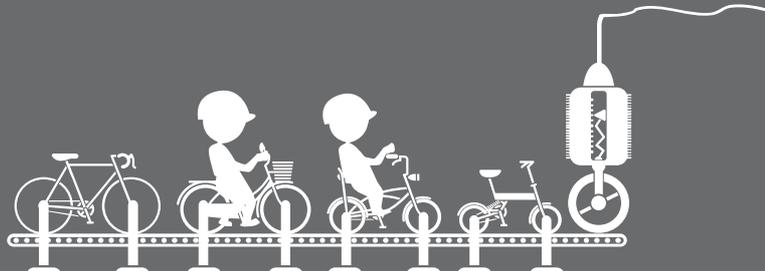
GLOSSAIRE

■ **Valeur et amortissement** : la valeur brute des ouvrages est leur valeur historique d'achat. Les ouvrages sont ensuite amortis en comptabilité, afin d'obtenir la valeur nette. Plus le taux d'amortissement est élevé, plus les ouvrages sont proches de leur fin de vie.

■ **Provisions** : elles sont constituées pour couvrir la différence entre la valeur brute du bien et son coût futur de remplacement à l'identique. Depuis 2004, elles ne portent plus que sur les ouvrages renouvelables avant le terme de la concession.

LA QUALITÉ DE FOURNITURE

198 min. de coupure/usager



■ LA QUALITÉ DE LA TENSION

Nombre de clients mal alimentés (CMA)



Taux de départs en contrainte de tension

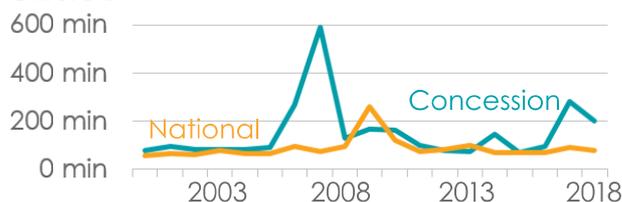


En 2018, le nombre de clients mal alimentés, évalué selon une méthode statistique, augmente nettement, mais tout en demeurant assez faible sur la concession (0,5% des points de livraison). A noter que **la méthode d'évaluation a été modifiée à partir de 2018** de façon à fiabiliser sa modélisation, notamment via les données recueillies par les compteurs communicants Linky et pour prendre en compte l'impact des moyens de production décentralisée en forte croissance.

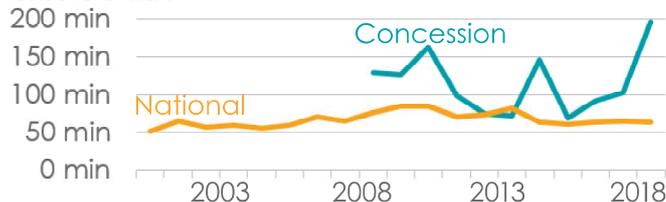
■ LA CONTINUITÉ DE LA FOURNITURE

En 2018, **le critère B de la concession a atteint 197,6 minutes (-29%)** et **le critère B HIX 195 minutes (+91%)**. Le temps moyen de coupure par client reste très supérieur à la moyenne nationale, y compris hors intempéries.

Critère B



Critère B HIX



En 2018, Enedis a dénombré **660 coupures longues (-14%)**, **595 coupures brèves (-34%)** et **1 075 microcoupures (-25%)**.

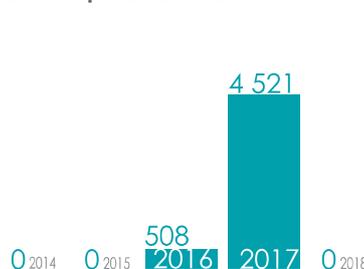
Le Code de l'énergie impose que le nombre d'usagers subissant plus de 6 coupures longues ou 35 coupures brèves ou plus de 13 heures de coupures longues cumulées sur l'année, ne dépasse pas 5% sur le territoire départemental.

En 2018, Enedis a recensé **9,1% des usagers au-dessus de ces seuils sur le territoire du SEHV**. De plus, l'indicateur réglementaire n'est pas respecté **à la maille départementale puisque le taux est de 5,6%**.

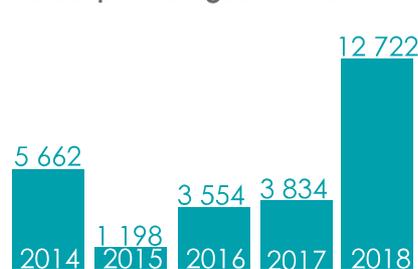
Usagers dépassant le seuil de coupures longues (d'après le décret qualité)



Usagers dépassant le seuil de 35 coupures brèves



Usagers subissant plus de 13 h de coupures longues sur l'année



* Ce chiffre communiqué par Enedis est incohérent par rapport à d'autres données inscrites dans le compte rendu d'activités du concessionnaire.

GLOSSAIRE

- Client mal alimenté (CMA)** : Un usager BT est considéré comme « mal alimenté » lorsque la tension sort de la fourchette (-10%, +10%) de la tension nominale (230 V).
- Critère B** : temps moyen de coupure par client toutes causes confondues (en minutes).
- Critère B HIX** : temps moyen de coupure par client hors incidents exceptionnels (en minutes).
- Coupure longue** (≥ 3 minutes), **brève** (entre 1 seconde et 3 min.), **microcoupure** (< 1 seconde).



Le Syndicat Énergies Haute-Vienne

8 rue d'Anguernaud
ZA Le Chatenet
87410 LE PALAIS-SUR- VIENNE

Tél. : 05 55 35 06 35
Fax : 05 55 35 49 01
sehv@sehv.fr

www.sehv.fr